



***Votre téléphone
est désormais
mieux protégé***

**En cas de vol,
de nouvelles mesures
permettent de le rendre
totalement inutilisable.**

www.mobilevole-mobilebloque.fr





En cas de vol

Déclarez à votre opérateur téléphonique le vol afin de **désactiver votre ligne**

Déposez plainte immédiatement dans un commissariat de police ou une brigade de gendarmerie

Fournissez lors du dépôt de plainte le **numéro d'identification de votre mobile (numéro IMEI)**

(à relever dès à présent en tapant sur votre téléphone ***#06#** ou en contactant votre opérateur)

Le service de police ou de gendarmerie transmettra les données à votre opérateur qui **bloquera l'utilisation du téléphone.**

Avec ce nouveau dispositif, bloquer son mobile rendra le vol de téléphone inutile.

www.interieur.gouv.fr

